

Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

<http://www.liturgiecatholique.fr>

Constitution apostolique Missale romanum

- Textes officiels - Magistère romain -



Date de mise en ligne : mercredi 16 avril 2008

Portail de la Liturgie Catholique

CONSTITUTION APOSTOLIQUE MISSALE ROMANUM PROMULGUANT LE MISSEL ROMAIN RESTAURÉ PAR DÉCRET DU II^e CONCILE ŒCUMÉNIQUE DU VATICAN

[Texte latin original](#)

Paul Évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, en perpétuelle mémoire de cet acte.

1. Le Missel romain, promulgué en 1570 par Notre prédécesseur saint Pie V en application d'un décret du concile de Trente¹, a été reçu par tous comme l'un des fruits nombreux et admirables que ce saint concile a répandus dans toute l'Église du Christ. Durant quatre siècles, non seulement il a fourni aux prêtres du rite latin la norme de la célébration de l'Eucharistie, mais encore les missionnaires l'ont répandu dans presque tout l'univers. De nombreux saints ont nourri leur vie spirituelle de ses lectures bibliques et de ses prières, dont l'ordonnance remontait pour l'essentiel à saint Grégoire le Grand.

2. Mais, depuis lors, a grandi et s'est répandu dans le peuple chrétien le renouveau liturgique qui, selon Notre prédécesseur Pie XII, « est apparu comme un signe des dispositions providentielles de Dieu sur le temps présent, comme un passage du Saint-Esprit dans son Église »². Or ce renouveau a montré clairement que les formules du Missel romain devaient être révisées et enrichies. La rénovation a été entreprise par ce même Pie XII avec la restauration de la veillée pascale et de l'ordo de la semaine sainte³, qui constitua la première étape de l'adaptation du Missel romain aux besoins de notre époque.

3. Le II^e concile œcuménique du Vatican a établi dans la Constitution Sacrosanctum Concilium les bases de la révision générale du Missel romain : en déclarant que « les textes et les rites doivent être organisés de telle façon qu'ils expriment avec plus de clarté les réalités saintes qu'ils signifient »⁴ ; en ordonnant « que le rituel de la messe soit révisé de telle sorte que se manifestent plus clairement le rôle propre ainsi que la connexion mutuelle de chacune de ses parties, et que soit facilitée la participation pieuse et active des fidèles »⁵ ; en prescrivant « qu'on ouvre plus largement les trésors bibliques, pour présenter aux fidèles avec plus de richesse la table de la parole de Dieu »⁶ ; en prescrivant enfin « que soit composé un rite nouveau de la concélébration, qui devra être inséré dans le Pontifical et dans le Missel romain »⁷.

4. Il ne faudrait pas croire que cette rénovation du Missel romain a pu être improvisée : les progrès que la science liturgique a effectués depuis quatre siècles lui ont, sans aucun doute, ouvert la voie. Si, au lendemain du concile de Trente, la consultation « des vieux manuscrits de la Bibliothèque vaticane et d'autres rassemblés de partout » a beaucoup servi à la révision du Missel romain, comme l'atteste la Constitution Quo primum de saint Pie V, depuis lors les sources liturgiques les plus anciennes ont été découvertes et publiées, tandis que les liturgies orientales étaient mieux connues ; et nombreux sont ceux qui ont souhaité que de telles richesses doctrinales et spirituelles ne demeurent pas dans l'ombre des bibliothèques, mais qu'elles soient mises en lumière pour éclairer et nourrir les chrétiens.

[Téléchargez le texte complet \(Pdf\)](#)